



VILLE DE BOÉ

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 19 DECEMBRE 2016

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille seize le lundi dix-neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.

Présents:

MONSIEUR DEZALOS : Maire

MADAME LEBEAU, MONSIEUR PANTEIX, MONSIEUR LAFUENTE, MADAME JOURNE-LHERISSON, MONSIEUR GERAUD, MONSIEUR LUNARDI, MADAME MANDEIX : Adjoint

MADAME ACCARY, MONSIEUR JOSEPH : Délégués

MADAME LASSORT, MADAME FORNASARI, MADAME LABADIE, MONSIEUR ORDRONNEAU, MONSIEUR BOUDON, MADAME FAVARD, MONSIEUR OURABAH, MADAME ROBIN, MADAME PERTHUIS, MONSIEUR SMYRACHA, MADAME FOURNIER, MONSIEUR ROUX, MONSIEUR JACQUIN, MADAME RAMOND : Conseillers Municipaux

Excusés :

MADAME TRUILHE (donne pouvoir à MADAME ACCARY), MONSIEUR DEL-FIORENTINO (donne pouvoir à MONSIEUR PANTEIX), MADAME BONFANTI (donne pouvoir à MADAME RAMOND)

MONSIEUR KHERCHACHE (absent excusé), MADAME LUGUET (absent excusé)

Secrétaire de séance:

Madame Françoise LEBEAU

.....

Rapport n° 1 - Nomination d'un coordinateur projet Maison de Garonne (rapporteur : Monsieur Christian DEZALOS)

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

Ne participe(nt) pas au vote : MADAME ROBIN Séverine

DE NOMMER : Séverine ROBIN, conseillère municipale, coordinatrice du projet communal « Maison de Garonne »..

Rapport n° 2 - Transfert ZA à l'AA (rapporteur : Monsieur Arnaud BOUDON)

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

04 ABSTENTION(S) : MONSIEUR ROUX Jérôme , MADAME RAMOND Chantal mandataire de MADAME BONFANTI Brigitte , MONSIEUR JACQUIN Henri , MADAME RAMOND Chantal

DE PRENDRE ACTE : des dispositions introduites par la loi NOTRe sur les transferts de zones d'activité aux communautés d'agglomération.

DE PRENDRE ACTE : de la délibération du conseil communautaire de l'Agglomération d'Agen en date du 6 octobre 2016.

DE DEMANDER : que les communes gardent le choix de conserver ou de transférer, en totalité ou en partie, les voiries de leurs zones d'activités.

DE DIRE : que l'entretien des espaces verts et/ou de la voirie (si transfert) donneront lieu à des conventions de services partagés, avec remboursement des coûts par l'Agglomération d'Agen.

Rapport n° 3 - Décision modificative n° 2 (rapporteur : Monsieur Jean-Claude GERAUD)

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la Décision Modificative n° 2, telle que détaillée ci-dessus.

Rapport n° 4 - Liste biens meubles Section Investissement (rapporteur : Monsieur Nino OURABAH)

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER : de compléter la liste des biens meubles - indiquée ci-dessus – pour permettre leur inscription en section d'investissement, compte tenu de leur caractère de durabilité et de leur montant unitaire inférieur à 500€ TTC.

Rapport n° 5 - Admission en non-valeur (rapporteur : Madame Chantal RAMOND)

DE SOLLICITER : auprès de la Préfecture, une dotation d'équipement des territoires ruraux, Catégories Bâtiments scolaires, au taux de 40% pour la construction d'un bâtiment « Pôle scolaire ».

Rapport n° 10 - Subventions Cohésion sociale 2017 (rapporteur : Madame Séverine ROBIN)

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

DE SOLLICITER: les subventions auprès de l'Agglomération d'Agen, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la DDCSPP, comme indiqué ci-dessus.

DE VERSER: aux jeunes participants à l'action Chantiers Citoyens, une bourse de 15 € par jour.

Rapport n° 11 - Subventions FST 2017 (rapporteur : Monsieur Henri JACQUIN)

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

DE SOLLICITER: auprès de l'Agglomération d'Agen, l'attribution de subventions FST, pour les projets détaillés ci-dessus.

Rapport n° 12 - Mise à jour PPI (rapporteur : Monsieur Christian DEZALOS)

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER: le Plan Pluriannuel d'Investissement – PPI – de la ville de Boé, tel que détaillé en annexe.

Rapport N° 13 - Mise à jour du tableau des effectifs (rapporteur : Madame Françoise LEBEAU)

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

DE CRÉER : le poste de technicien, 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} février 2017.

La séance est levée à 21h30.

Boé, le jeudi 22 décembre 2016



M. Christian Dézalos

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

D'ADMETTRE : en non valeur les titres de recettes portés sur la liste n° 2543660233, d'un montant total de 10 544.71€.

DE DIRE : que ces crédits sont inscrits au budget 2016 de la commune, article 6542.

Rapport n° 6 - Anticipation Budget 2017 (rapporteur : Madame Annie LABADIE)

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER : le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget 2016, et ce jusqu'au vote du budget 2017.

Rapport n° 7 - Subventions Fête de la lecture (rapporteur : Madame Colette LASSORT)

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

DE SOLLICITER: des subventions dans le cadre des manifestations littéraires auprès de l'Agglomération d'Agen, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la SOFIA.

Rapport n° 8 - Demande de subvention CD47 Mobilier Médiathèque (rapporteur : Madame Eveline Fournier)

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER : le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental 47, pour l'acquisition de mobilier.

DE SOLLICITER : une subvention d'un montant de 1 677.50€.

Rapport n° 9 - Subventions 2017 CD 47 et DETR (rapporteur : Monsieur Jean-Jacques SMYRACHA)

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

DE SOLLICITER : auprès du Conseil Départemental 47, une subvention de 45 325€ (plafond) au titre des « Gros aménagements – Bâtiments communaux » pour la construction d'un bâtiment « Pôle scolaire ».